



Syndicat des Personnels
du Réseau International du Ministère
de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy - bâtiment Vauban - Télédéc 627 - 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 7 novembre 2023

Presse – Actualités

- [Le Conseil d'État valide la mise en extinction des 2 “grands corps” diplomatiques haute fonction publique – Acteurs Publics](#)
- [Asie centrale : tous les accords signés lors de la visite du président Macron – Le Moci](#)
- [La fin douloureuse du pactole Covid pour Pfizer et Moderna - Challenges](#)
- [Inégalités salariales : depuis lundi 11h25, les Françaises travaillent gratuitement – Les Echos](#)
- [Nouvelle tentative pour ouvrir le statut de fonctionnaire aux non Européens – Les Echos](#)

ARTICLES DE PRESSE

Le Conseil d'État valide la mise en extinction des 2 "grands corps" diplomatiques haute fonction publique – Acteurs Publics

Le Palais Royal vient de rejeter le recours déposé par des syndicats du Quai d'Orsay contre le décret d'avril 2022 ayant acté la mise en extinction des corps diplomatiques dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique.

Un nouvel épisode contentieux pour la réforme de la haute fonction publique. Après avoir validé en juin 2022 l'ordonnance du 2 juin 2021 portant réforme de l'encadrement supérieur de l'État puis en juillet dernier le nouveau statut des inspections générales de l'État, le Conseil a validé ce 31 octobre la suppression du corps diplomatique.

Le Palais Royal vient en effet de rejeter le recours déposé par 3 syndicats de diplomates contre le décret d'avril 2022 ayant acté la mise en extinction des corps diplomatiques. Une action en justice qui était intervenue après la grève historique du 2 juin 2022 au Quai d'Orsay.

Pris en application de l'ordonnance de juin 2021, le décret en question était venu préciser les modalités de mise en extinction, à compter du 1er janvier 2023, du corps des conseillers des affaires étrangères et du corps des ministres plénipotentiaires. Comme prévu par ce décret, un corps unique d'extinction fusionnant ces deux corps a en effet été créé le 1er juillet 2022. Les membres de ces corps seront ensuite intégrés, sauf droit d'option, dans le nouveau corps interministériel des administrateurs de l'État aux côtés des préfets ou des membres des corps d'inspection, eux aussi mis en extinction.

Spécificité de la diplomatie en question

Opposés à la mise en extinction du corps diplomatique, les syndicats requérants voyaient le nouveau corps des administrateurs comme une "entité artificielle" ne prenant "pas en compte la spécificité des fonctions de diplomate". Ce qui, selon les organisations syndicales, constituerait une "distorsion de la notion juridique de corps".

En ouvrant aux administrateurs de l'État les fonctions précédemment réservées aux diplomates, le décret d'avril 2022 "ne garantit pas la qualification professionnelle nécessaire à l'exercice des missions dévolues aux personnels diplomatiques", ajoutaient les syndicats. Ils pointaient aussi une méconnaissance du principe d'égalité de traitement avec des secrétaires des affaires étrangères qui "ne bénéficient pas de garanties suffisantes dans le déroulement de leur carrière leur permettant de poursuivre celle-ci au sein du ministère en charge des affaires étrangères", faute pour eux de bénéficier d'un droit d'option au même titre que les conseillers des affaires étrangères et les ministres plénipotentiaires. Autant d'arguments rejetés par le Conseil d'État.

Pas de droit acquis au maintien du corps

Il appartenait au gouvernement de déterminer la mission et l'organisation des corps de la fonction publique de l'État, explique le Palais Royal en rappelant que les fonctionnaires n'ont aucun droit acquis au maintien de leur statut. Aussi, poursuit le Conseil d'État, il était "loisible au gouvernement de privilégier la dimension interministérielle de l'action de l'État et de constituer à cet effet des corps interministériels à effectifs nombreux chargés d'assurer certaines missions interministérielles ou certaines fonctions communes à plusieurs ministères". Référence donc notamment au nouveau corps interministériel des administrateurs de l'État.

Le décret d'avril 2022 relatif à la mise en extinction des corps diplomatiques "n'a ni pour objet ni pour effet de déroger au principe d'égal accès aux emplois publics", ajoutent les juges. Par suite, "le pouvoir réglementaire a pu légalement fixer les conditions dans lesquelles les administrateurs de l'État ont vocation à occuper les emplois supérieurs du ministère des affaires étrangères", poursuit le Palais Royal, en rejetant donc le recours déposé par les syndicats du Quai d'Orsay.

* * *

Asie centrale : tous les accords signés lors de la visite du président Macron – Le Moci



© istock

Emmanuel Macron s'est rendu en visite officielle au Kazakhstan et en Ouzbékistan les 1^{er} et 2 novembre, accompagné d'une importante délégation économique. L'occasion d'engranger une moisson de contrats et d'accords de partenariat dans une région actuellement très courtisée par les grandes puissances pour ses ressources en hydrocarbures et en minerais critiques. Revue de détail.

Cela faisait presque dix ans, depuis **François Hollande** en 2014, qu'un président français ne s'était pas déplacé au **Kazakhstan**, dont la France est le cinquième investisseur direct étranger (essentiellement du fait de la présence de Total) et avec laquelle les échanges commerciaux se sont élevés à 5,3 milliards d'euros en 2022 (en majorité composés d'hydrocarbures). Ceux avec **l'Ouzbékistan** voisin sont en revanche plus modestes. Les exportations françaises se sont en effet élevées à 240 millions d'euros en 2022.

Dans l'actuel contexte géopolitique, cette tournée présidentielle intervient alors que ces deux pays qui tentent de s'extraire de l'influence russe font l'objet de convoitise de la part de **la Chine** et de **la Turquie**. C'est d'ailleurs l'objectif de cette visite affiché par l'Elysée : profiter de cette **volonté de diversification d'Astana**.

En ce sens, eut égard au nombre de contrats et accords signés au cours de ces deux jours, cette visite officielle est une réussite notamment dans le secteur de l'énergie, à un moment où la France et l'Europe cherchent à sécuriser leurs **approvisionnements en hydrocarbures et en minerais** nécessaires à la transition énergétique.

Voici, par pays et par catégories (entreprises ou intergouvernementaux), la liste de tous les accords signés.

Au Kazakhstan

ENTREPRISES

-**TotalEnergies**, le fonds souverain Samrouk-Kazyna et la compagnie pétrolière nationale KazMunayGaz ont scellé un pacte d'actionnaires donnant naissance à la coentreprise **Aktas Energy LLP**. Cette nouvelle entité a en charge le développement du projet Mirnyi, une **ferme éolienne** d'une puissance de 1,2 GW.

-**Boehringer-Ingelheim** et QazBioPharm ont signé une lettre d'intention précisant les termes du contrat commercial qui devrait lancer la production en commun de **vaccins contre la fièvre aphteuse** d'ici la fin 2024.

-**Alstom** a conclu avec le gouvernement kazakhstanais un accord d'investissements stratégiques permettant au groupe tricolore de disposer d'un statut privilégié (préférences fiscales et avantages en termes d'investissements) devant lui permettre de projeter sur le long terme ses activités de **fabrication de locomotives électriques** au Kazakhstan.

-**La Société Générale**, présente sur place depuis 2006, a conclu un mémorandum de coopération avec le fonds souverain Samrouk-Kazyna et la banque de développement JSC.

-Le groupe d'ingénierie **Assystem** a signé une lettre d'intention avec le ministère de l'Énergie en vue de développer leur coopération dans le champ de la digitalisation du système énergétique d'État.

-La société de conseil en santé **C3Medical** a conclu **plusieurs accords** concernant le dépistage du cancer du sein et la formation ainsi que la création d'une coentreprise en vue d'implémenter des systèmes de suivi par visualisation dans un réseau de polycliniques.

-La société de conseil en oncologie **Ciprevo** a paraphé un accord de coopération avec l'université de Karaganda dans le domaine de l'enseignement scientifique et médical.

-Enfin **Medef International** et la « Chambre des entrepreneurs » (Atameken) ont signé un accord de coopération.

-L'Élysée a en outre annoncé que **Thalès** allait fournir des radars militaires assemblés au Kazakhstan « *au service de la souveraineté* » du pays qui partage 7500 kilomètres de frontière avec la Russie.

-Enfin, le ministre de l'Énergie kazakhstanais a confirmé qu'**EDF** faisait partie des candidats à la construction de la première centrale nucléaire du pays, qui doit faire l'objet d'un referendum d'ici la fin de l'année.

ACCORDS GOUVERNEMENTAUX

-Une déclaration d'intention concernant la coopération dans le domaine des **matières premières stratégiques** a été paraphée par les deux pays afin de favoriser une coopération bilatérale dans la recherche géologique, la mise en œuvre de projets miniers et industriels franco-kazakhstanais, la mise au point des standards internationaux ESG.

-L'**Agence française de développement (AFD)** a signé avec Astana un accord lui permettant d'installer des bureaux au Kazakhstan et de disposer d'agents sur place.

-Un accord relatif à l'ouverture d'établissements d'enseignement français définit le cadre juridique de **l'ouverture de deux écoles françaises** à Astana et Almaty et favorise l'enseignement du français dans le système scolaire local.

En Ouzbékistan

Signalons en premier lieu que le déplacement présidentiel a été l'occasion d'inaugurer **la Chambre de commerce et d'industrie franco-ouzbèke** à Tachkent, qui devrait bien accueillir **un bureau de Business France**. Une nouvelle plutôt encourageante pour les entreprises françaises en quête de relais sur place.

ENTREPRISES

-**TotalEnergies** et le ministère de l'Énergie ont paraphé un protocole d'accord entre donnant le feu vert à l'extension de la centrale solaire Tutly 2.

-**Egis** a lancé une étude de faisabilité financée par le fond FASEP concernant le tramway de Tachkent.

-**Orano** a annoncé la première extraction d'uranium (350 kg) dans le cadre d'un projet pilote via sa coentreprise avec Nurlikum Mining.

-**EDF**, Uzbekhydroenergo et le ministère de l'Énergie ont signé un pré-contrat pour la réalisation de deux projets hydroélectriques (Mullalak et Khodjikent).

-**Volitalia** et le ministère de l'Énergie ont passé un accord en vue de développer une centrale hybride (solaire, éolien, batterie).

ACCORDS GOUVERNEMENTAUX

Deux accords intergouvernementaux ont été conclus pour l'octroi de **deux prêts du Trésor** en faveur d'un projet porté par **Eiffage** pour l'adduction en eau potable dans la région de Kachkadarya.

Ainsi, longtemps pré-carré de la Russie, l'Asie centrale cherche à diversifier ses relations politiques et économiques et fait jouer la concurrence. Si la Chine a une longueur d'avance avec ses Routes de la soie et que la Turquie avance ses pions (Recep Erdogan sera à Astana le 3 novembre), la France et les autres pays européens ont clairement un atout à jouer dans la région.

Sophie Creusillet

* * *

Entreprise

La fin douloureuse du pactole Covid pour Pfizer et Moderna - Challenges

Les ventes de vaccins et traitements contre le Covid-19 chutent plus brutalement que prévu. Tandis que Moderna mise sur de nouveaux sérums pour renouer avec la croissance, Pfizer a enchaîné les acquisitions pour se diversifier.

La cash-machine du Covid-19 se grippe plus brutalement que prévu pour Pfizer et Moderna. Les deux grands vainqueurs de la course au lancement de vaccins durant la pandémie subissent une dégringolade de leurs ventes qui les a, chacun, forcés à revoir leurs prévisions financières pour 2023.

Le 2 novembre, Moderna, qui s'est fait un nom en livrant en un temps record son vaccin anti-Covid Spikevax, aujourd'hui le seul produit qu'il commercialise, a annoncé une perte trimestrielle nette de 3,6 milliards de dollars (3,3 Mds€), pire que ce que prévoyaient les analystes.

Une perte en partie creusée par des charges liées à la réduction des capacités de production de vaccin de la biotech basée à Cambridge, près de Boston. « Au troisième trimestre, nous avons dû redimensionner significativement notre outil de production afin que notre franchise Covid-19 reste rentable en 2024 et après », a précisé le PDG, Stéphane Bancel, dans un communiqué. Pionnière de l'ARN messenger, la biotech américaine fondée en 2010 avait écoulé pour 18,4 milliards de dollars de son vaccin en 2022.

La R&D de Moderna dopée par la manne Covid

Moderna, qui a généré 1,8 milliard de dollars de revenus au troisième trimestre, contre 3,4 milliards sur la même période en 2022, s'attend désormais à un chiffre d'affaires annuel d'« au moins 6 milliards de dollars ». Soit la fourchette basse de ses précédentes prévisions qui tablaient sur des ventes « entre 6 et 8 milliards » pour 2023.

L'accueil a été glacial à Wall Street. Le titre Moderna, qui a déjà perdu plus de la moitié de sa valeur depuis un an, a dévissé de 18 % en séance dans la foulée de ces annonces, avant de se reprendre un peu pour finir à -6,52 %.

Malgré tout, le groupe reste confiant. La manne du Covid-19 lui a permis d'accélérer sa recherche et développement dans laquelle il investira encore 4,5 milliards de dollars l'an prochain. « Nous nous préparons à lancer plusieurs produits à l'horizon 2025, notamment notre vaccin VRS [contre le virus respiratoire syncytial à l'origine de la bronchiolite, ndlr], a ajouté Stéphane Bancel. Nous nous attendons à renouer avec la croissance des ventes en 2025 et, grâce à des investissements ordonnés, à atteindre la rentabilité en 2026. »

En 2024, la biotech prévoit un chiffre d'affaires d'environ 4 milliards de dollars, porté par les ventes mondiales de vaccins contre le Covid-19 et le lancement de celui contre le VRS. Puis son vaccin combiné grippe-Covid devrait suivre en 2025.

Le pari de l'ARN messenger

Au total, Moderna, qui capitalise plus que jamais sur le potentiel de l'ARN messenger, compte lancer jusqu'à 15 nouveaux produits ces cinq prochaines années dans quatre aires thérapeutiques. Le groupe a aujourd'hui 43 programmes en développement. Outre les maladies infectieuses, comme le Covid-19, la grippe et la bronchiolite, il place ses pions

dans les virus latents présents dans le corps et qui peuvent se réveiller, parmi lesquels le cytomégalovirus (CMV), cause de malformations congénitales chez le nouveau-né exposé *in utero*. Sans oublier la cancérologie (mélanomes, poumon) et les maladies rares. Son rival américain Pfizer, qui a enchaîné deux années de résultats records et franchi le cap des 100 milliards de chiffre d'affaires l'an dernier, prépare, lui aussi, l'après-Covid. Le groupe pharmaceutique a annoncé, le 31 octobre, sa première perte trimestrielle depuis 2019. En cause là encore, une charge de 5,6 milliards de dollars (5,3 Mds€) liée à ses produits contre le Covid-19, le vaccin Comirnaty (fabriqué en partenariat avec l'allemand BioNTech) et le traitement antiviral Paxlovid, dont les ventes n'ont pas atteint les volumes attendus. Si bien que, début octobre, Pfizer avait réduit de 9 milliards de dollars ses prévisions de ventes pour 2023.

Plan d'économies de 3,5 milliards de dollars chez Pfizer

Le laboratoire a affiché une perte nette de 2,38 milliards de dollars au troisième trimestre, contre un bénéfice de 8,61 milliards un an plus tôt. Son chiffre d'affaires est ressorti à 13,2 milliards de dollars sur la période (contre 22,6 milliards). Sur l'année, il devrait se situer dans une fourchette de 58 à 61 milliards de dollars, a confirmé Pfizer, qui a par ailleurs annoncé un programme d'économies de 3,5 milliards de dollars d'ici à la fin de 2024. D'après le site Fierce Pharma, quelque 200 emplois seraient sur la sellette dans l'usine de Kalamazoo (Michigan).

Face à l'hémorragie des ventes sur le front du Covid-19, son PDG Albert Bourla met en avant les succès que le groupe engrange ailleurs. « Nous sommes encouragés par la solide performance de Pfizer hors produits Covid au troisième trimestre 2023, y compris des contributions importantes de nos nouveaux lancements et une croissance robuste sur un an pour plusieurs lignes cruciales », a-t-il commenté dans un communiqué, dressant la longue liste des approbations et lancements récents aux Etats-Unis et/ou en Europe de plusieurs pépites de son pipeline scientifique.

Notamment contre la bronchiolite des seniors, le myélome multiple, les maladies à méningocoques, la colite ulcéreuse, du cancer du poumon non à petites cellules ou encore de l'alopecie...

Pertes de brevets à venir

Albert Bourla a par ailleurs salué les « progrès » dans le processus d'acquisition de la biotech Seagen, spécialisée dans les traitements oncologiques, pour 43 milliards de dollars. La transaction, annoncée en mars dernier, devrait être finalisée fin 2023 ou début 2024, une fois les dernières autorisations réglementaires obtenues.

Depuis fin 2021, Pfizer multiplie les emplettes pour se diversifier, avec les acquisitions successives d'Arena Pharmaceuticals qui développe des traitements contre des maladies inflammatoires auto-immunes (6,7 milliards de dollars), du spécialiste de la migraine Biohaven (11,6 milliards) et de Global Blood Therapeutics (5,4 milliards), le fabricant d'un traitement contre la drépanocytose, une maladie du sang.

De quoi aussi s'armer face à un autre défi : les pertes de brevets importantes qui l'attendent sur plusieurs médicaments entre 2026 et 2028.

* * *

Inégalités salariales : depuis lundi 11h25, les Françaises travaillent gratuitement – Les Echos

La newsletter féministe « Les Glorieuses » a calculé la date symbolique à partir de laquelle les femmes travaillent gratuitement, compte tenu des inégalités de salaire avec les hommes. Elle met aussi en garde contre les violences économiques conjugales, que 40 % des femmes connaîtront au cours de leur vie.



En 2022, « Les Glorieuses » a estimé que les femmes travaillaient « gratuitement » à partir du 4 novembre à 9h10. (iStock)

Mesdames, au-delà de cette date, vous n'êtes plus payées. A partir de 11h25 ce lundi 6 novembre, les femmes en France travaillent « gratuitement », selon la newsletter « Les Glorieuses » qui lutte contre les inégalités entre les sexes. L'écart de salaires constaté par Eurostat en France entre les hommes et les femmes était de 15,4 % en 2021. Converti en jours ouvrés, cela équivaldrait à un peu moins de 39 jours - soit près de deux mois de travail offerts, d'après [le média féministe](#).

Ce dernier réclame cette année la mise en place de trois politiques publiques : appliquer le principe d'éga-conditionnalité, soit conditionner l'accès aux marchés publics, l'obtention des subventions publiques au respect de [l'égalité salariale](#) au sein de sa structure ; revaloriser les salaires des emplois où les femmes sont les plus nombreuses ; soutenir un congé parental équivalent pour les deux parents.

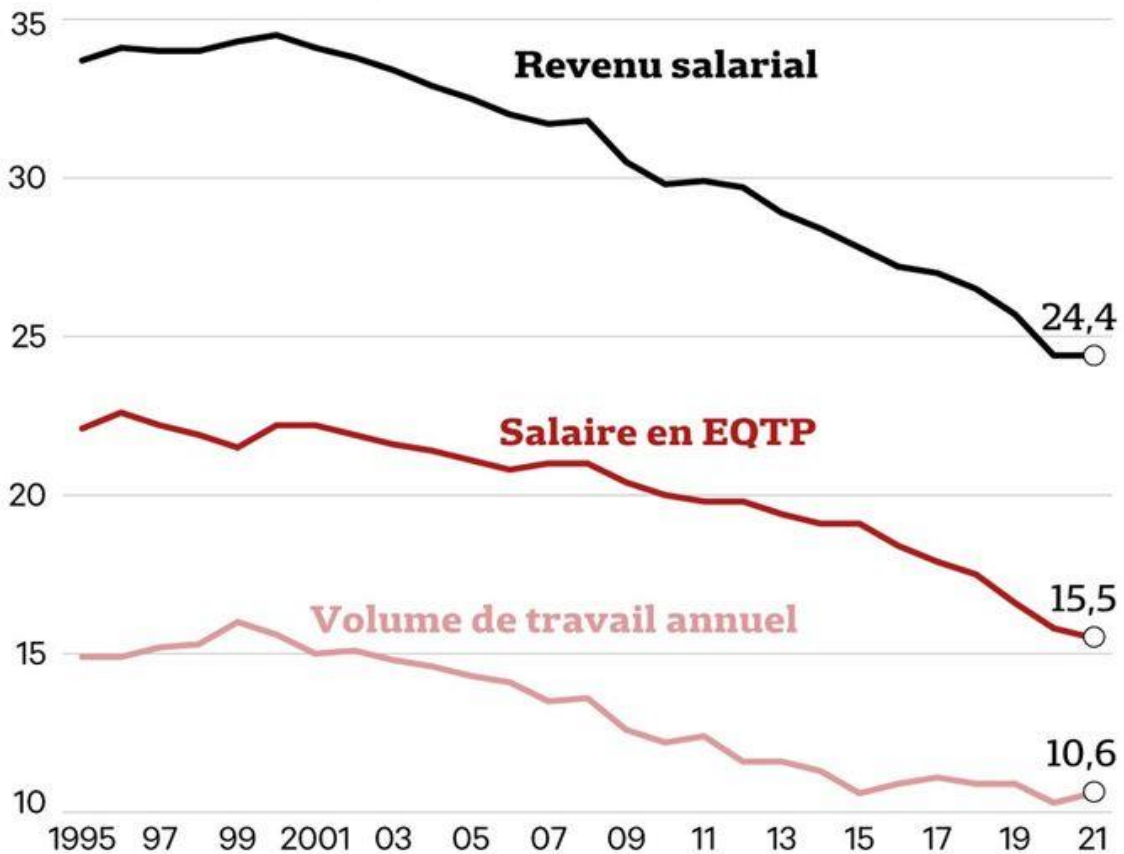
L'Insee nuance

Dans cette bataille de chiffres, l'Insee brosse un portrait plus nuancé. « Dans le secteur privé, il faut retenir trois chiffres, assez différents les uns des autres, mais somme toute cohérents », explique Vladimir Passeron, chef du département de l'Emploi et des revenus d'activité à l'Institut national de la statistique et des études économiques.

[L'écart de revenu salarial](#) de 24,4 % entre les hommes et les femmes traduit non seulement des différences de salaires, mais aussi de durée du travail. Les femmes sont quatre fois plus nombreuses à temps partiel, que cette situation soit choisie ou subie, et sont aussi plus souvent en CDD, avec potentiellement des périodes de creux.

Des inégalités de salaire et de volume de travail entre les femmes et les hommes

Ecarts de rémunération nette et de temps de travail moyens femmes-hommes dans le secteur privé, en %



Lecture : les femmes gagnent en moyenne 24,4 % de moins en revenu salarial et 15,5 % de moins en équivalent temps plein (EQTP) que les hommes. Leur temps de travail annuel est inférieur de 10,6 % à celui des hommes.

SOURCE : INSEE



« En salaire net en équivalent temps plein, que l'on considère comme unité unique de travail, le salaire des femmes restent 15 % inférieurs à celui des hommes », précise Vladimir Passeron. « Cela montre surtout le fait que les femmes n'occupent pas les mêmes postes que les hommes, et n'accèdent pas aux postes les plus rémunérateurs. » Ainsi, seule une personne sur cinq des 1 % des salariés les mieux rémunérés du privé est une femme.

Enfin, à poste comparable et temps de travail égal, l'écart salarial se réduit pour atteindre 4,3 %. Mais l'ancienneté dans l'entreprise, le niveau de diplôme ou encore l'expérience professionnelle ne sont pas pris en compte dans le calcul, alors qu'ils sont des éléments essentiels pour définir la rémunération d'un collaborateur.

95 % des secrétaires sont des femmes

Ainsi, les femmes subissent une triple peine : elles n'occupent pas les mêmes postes au sein des entreprises, ne sont pas dans les entreprises les plus rémunératrices, ni dans les secteurs les plus lucratifs. Par exemple, 95 % des secrétaires sont des femmes, avec des salaires relativement faibles par rapport au reste de l'entreprise.

Les 10 professions les plus féminisées

Secteur privé, 2021	Part des femmes dans la profession En %	Salaire mensuel net moyen en EQTP*
Secrétaires	95,3	1.897
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	94,8	1.450
Secrétaires de direction, assistantes de direction (non cadres)	91,9	2.456
Aides-soignantes	90,1	1.909
Infirmières en soins généraux, salariées	87,7	2.450
Caissières de magasin	86,9	1.605
Agentes de service hospitaliers	80,8	1.723
Employées qualifiées des services comptables ou financiers	79,6	2.118
Employées administratives peu qualifiées	74,8	1.835
Employées qualifiées des services commerciaux des entreprises	73,5	2.154

SOURCE : INSEE, BASE TOUS SALARIÉS 2021

*EQUIVALENT TEMPS PLEIN

« Les femmes représentent en France 90,4 % des infirmières, 87,7 % des sage-femmes et 65,7 % du corps enseignant. Ces emplois de soin et d'éducation, très féminisés, ont été cruciaux ces dernières années pour la France (crise Covid) et ces emplois sont essentiels pour le maintien de notre cohésion sociale », plaide « Les Glorieuses ».

Violences économiques conjugales

Comment faire pour réduire de tels écarts ? « Des mesures luttant contre le temps partiel, lorsqu'il est contraint, est un levier qu'il est possible d'actionner, tout comme la distribution des postes les mieux rémunérés - même s'il est plus difficile d'inciter les entreprises à [diversifier leurs attributions de postes](#) », analyse Vladimir Passeron. « Cela peut aussi se faire grâce à la formation, mais il s'agit ici d'influer sur le temps long. »

Pourtant, payer correctement les femmes permettrait de les protéger des violences économiques conjugales, selon une étude menée par « Les Glorieuses » avec l'Ifop. Contrôle des ressources, invisibilité de la gestion financière, refus de partage à la séparation... plus de quatre femmes sur 10 en seront victimes au cours de leur vie. Et, selon cette enquête, les femmes ont deux fois plus de risques d'en être victimes si leur rémunération est très inférieure à celle de leur conjoint.

Neïla Beyler

* * *

Nouvelle tentative pour ouvrir le statut de fonctionnaire aux non Européens – Les Echos

Avant l'arrivée lundi du projet de loi immigration au Sénat, un collectif de fonctionnaires propose que les étrangers non européens puissent intégrer la fonction publique. Pas question pour le gouvernement, qui insiste sur le fait qu'ils peuvent être embauchés comme contractuels.

Alors que les sénateurs démarrent ce lundi l'examen du [très polémique projet de loi sur l'immigration](#), le collectif « Le sens du service public », un think tank qui regroupe une cinquantaine d'agents publics, remonte au créneau pour demander que les étrangers non européens puissent accéder au statut de fonctionnaire.

« Plus de 4 millions d'emplois de fonctionnaires ne peuvent pas être occupés par des étrangers non européens, c'est 15 % des emplois en France », souligne Johan

Theuret, l'un de ses membres. Si leur embauche est possible à la RATP, la SNCF et la Sécurité sociale, l'exclusion est maintenue dans la fonction publique.

Pavé dans la mare

Le [bras de fer](#) qui s'annonce entre la droite et le gouvernement sur le projet de loi immigration n'est sans doute pas pour rien dans la fin de non-recevoir de l'exécutif : « Une extension statutaire n'est pas à l'étude », confirme aux « Echos » l'entourage du ministre de la Fonction publique Stanislas Guerini, soulignant que « l'embauche d'étrangers non européens est déjà possible en tant qu' [agents contractuels](#) ».

C'est justement ce que dénonce « Le sens du service public » qui y voit « une hypocrisie juridique ». « Contrairement au principe 'à travail égal, salaire égal', le statut de contractuel est souvent plus précaire que celui de fonctionnaire titulaire : ils sont le plus souvent recrutés en contrat à durée déterminée (CDD). Ils ne peuvent alors bénéficier d'aucune perspective d'évolution de carrière, de salaire ou de mobilité professionnelle », insistent les fonctionnaires. Sans compter « les difficultés que cette précarité induit quand il faut renouveler son titre de séjour », souligne Noam Leandri, membre du collectif.

« Une hérésie » au vu des difficultés de recrutement

« A l'heure où le débat public fait l'impasse sur les bienfaits de l'immigration, il est urgent de lever les verrous de l'accès des étrangers à la fonction publique » pour refléter « la diversité de la société française », insiste le think tank qui plaide pour « une fonction publique à l'image de la société », titre de la contribution qu'il a adressée aux parlementaires.

Alors que la fonction publique [est confrontée à des difficultés de recrutement](#) , « elle se prive de compétences en excluant une partie de la population ». Le sujet sera évoqué lors de la discussion du projet de loi sur l'immigration au Sénat. Une vingtaine de sénateurs socialistes ont déposé un amendement demandant un rapport sur les conditions d'accès à la fonction publique pour les non Européens, auquel le think tank n'est pas étranger. Une proposition de loi déposée par les députés écologistes reprend aussi cette demande d'ouvrir la fonction publique aux non communautaires.

Leïla de Comarmond

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce bulletin [adhesion-2023.pdf](#) ([sprim-fo.org](#)) accompagné du paiement correspondant.